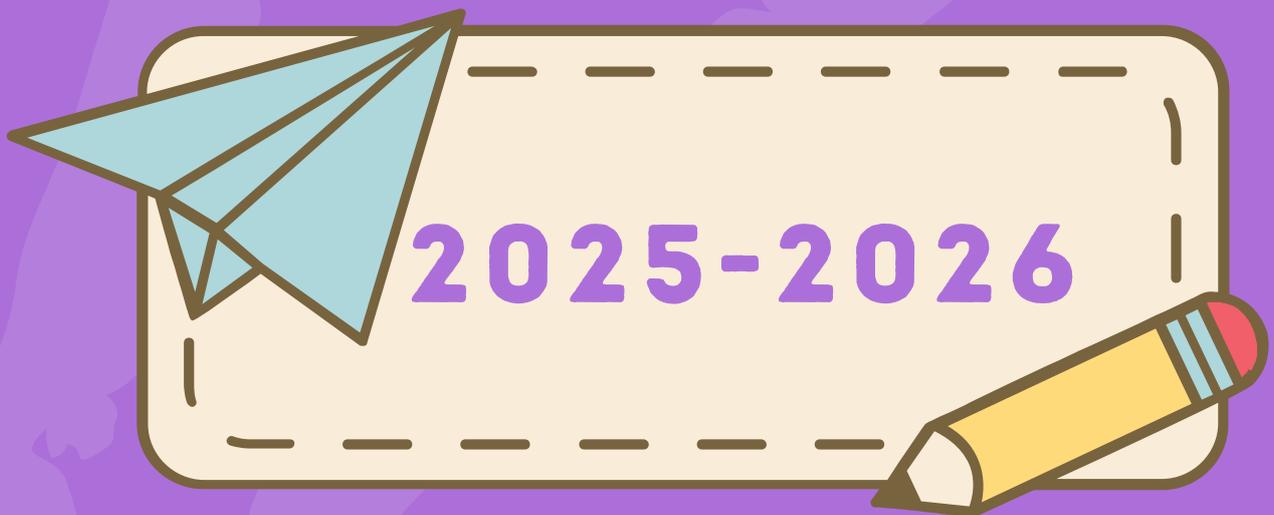


# MON GUIDE POUR UNE BONNE RENTRÉE SCOLAIRE

## LES ACTIVITÉS



## LES HORAIRES



## LES TARIFS





## SOMMAIRE

1. Édito du maire.....	2
2. Projet éducatif de territoire (PEDT).....	3
3. Inscription administrative et modalités.....	5
4. Modalités de réservation / annulation.....	5
5. Le calendrier des réservations.....	7
6. Les écoles.....	8
7. Les temps périscolaires.....	9
8. La restauration.....	10
9. L'accueil du matin et l'accueil du soir.....	11
10. L'étude surveillée et le post activité.....	12
11. Le mercredi et les vacances.....	13
12. Le sport.....	14
13. L'espace jeunesse - Le studio .....	15
14. La structure information jeunesse (SIJ).....	16
15. Le parc Sainte Jeanne .....	17
16. La santé.....	18
17. Le quotient familial et le règlement.....	19
18. Tarification et règlement intérieur.....	20
19. Contacts utiles.....	22

1

## ÉDITO DU MAIRE



*Chers parents,*

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie de votre enfant. C'est également un moment particulier, pour vous, parents, où de multiples questions peuvent émerger.

Aussi, je suis ravi de vous présenter notre guide de rentrée scolaire.

J'ai voulu ce guide pour vous accompagner dans la préparation de la rentrée de votre enfant, répondre à vos interrogations et vous guider dans vos démarches tout au long de l'année. Spécialement conçu par les services de la ville, vous y trouverez toutes les informations utiles pour une rentrée sereine et réussie.

Enghien-les-Bains est une ville qui place l'éducation et le bien-être de ses jeunes au cœur de ses priorités. Son implication est forte pour favoriser, à vos côtés et aux côtés des équipes éducatives, la réussite de tous les enfants, car j'ai la conviction que l'éducation relève du devoir partagé entre parents et collectivités publiques.

Les temps périscolaire et extrascolaire jouent un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement des enfants, c'est pourquoi j'ai souhaité mettre en place une offre de qualité, qui j'en suis certain répondra à vos attentes. Nos équipes d'animation sont pleinement mobilisées pour proposer des activités enrichissantes et ludiques, favorisant à la fois l'éveil, le plaisir et le bien-être de chacun. Pour garantir cette qualité, nous nous appuyons sur des animateurs spécialisés, appelés référents, qui ont pour mission de former les équipes et d'accompagner au mieux chaque enfant dans son développement au quotidien.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les agents de ville, les partenaires associatifs, les fédérations de parents d'élèves et les parents accompagnants qui œuvrent chaque jour pour offrir à vos enfants un environnement sécurisé, stimulant et bienveillant. Leur engagement et leur dévouement sont la clé de la réussite de notre projet éducatif.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée scolaire et une année riche en découvertes, échanges et réussites

**Philippe SUEUR** ✱

Maire d'Enghien-les-Bains,  
1er Vice-président du département  
du Val d'Oise

2



## LE PEDT, c'est Quoi ?

Une feuille de route pour l'ensemble de la communauté éducative qui participe à la vie de l'enfant sur la collectivité. Il oriente les actions et les projets en faveur de l'objectif principal : la réussite éducative de nos enfants.

Co-signé avec nos partenaires : l'État (SDJES\*), l'Éducation nationale et la CAF\*

Articulé autour de 3 axes :

- ✦ Assurer un environnement sécurisant et responsable pour l'enfant et le jeune
- ✦ Développer l'esprit éco-citoyen
- ✦ Favoriser l'accès à la culture, au sport, au numérique et à la nature.

Renouvelé pour 3 ans.

## PEDT pour qui ?

Pour tous les enfants de 3 à 11 ans de la ville, soit plus 1 250 enfants.

**ÉTUDE** 16h30-18h  
6-11 ans avec les enseignants

**ACTIVITÉS** 16h30-18h  
6-11 ans avec les associations



Apprentissages fondamentaux avec les enseignants et les ATSEM pour les maternelles. Mais aussi des projets et activités avec des intervenants, des partenaires ville, des éducateurs sportifs et culturels

## PEDT par qui ?

Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an. 2 à 3 thématiques sont travaillées en groupe chaque année.

✦ **L'ÉDUCATION NATIONALE**  
Inspecteurs de circonscription, Conseillers pédagogiques, Directeurs d'école et enseignants

✦ **CAF**  
(Caisse d'Allocations Familiales)

✦ **LES ASSOCIATIONS**

✦ **LES PARENTS / ÉLUS**

✦ **LA VILLE**  
Élus, DAE ( Parc Sainte-Jeanne, Service Jeunesse et sport, Service Petite Enfance) et les services partenaires CCAS, CDA, Médiathèque, EMD, Office du tourisme...

✦ **SDJES**  
(Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports)



## PARCOURS CULTURELS SPORTIFS ET CITOYENS

DANS LE CADRE SCOLAIRE,  
PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

### ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS :

sport scolaire,  
vacances multisports,  
mercredis sports...

### ÉCOLE MUNICIPALE DE VOILE :

ateliers nature/initiation  
et perfectionnement  
aux sports nautiques



### CCAS :

Activités familles  
avec  
les nouvelles  
solidarités

### RESTAURANT SCOLAIRE :

animation nutritionnelle,  
découvertes des fruits  
et légumes de saison,  
atelier petit déjeuner...

### CDA :

expositions, séances  
de cinéma, classe projet,  
festival tintam'arts,  
spectacle de fin  
d'année...

### PARC SAINTE-JEANNE :

éco-lieu avec ateliers, accueil,  
classes projet,  
lieu d'exposition ...

### FESTIVITÉS DE LA VILLE :

les festivités de fin d'année,  
Faites du sport,  
Fantasy gaming...

### ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE :

atelier d'initiation à  
la danse, découverte  
d'instruments, soutien  
aux projets artistiques

### PISCINE :

savoir nager,  
sauv'nage,  
découverte  
des activités  
aquatiques...

### LES THERMES :

visites, santé

### ASSOCIATIONS :

panel d'activités  
permettant  
à chacun de s'épanouir

### OFFICE DE TOURISME :

découverte de l'histoire et  
du patrimoine au travers  
des parcours-découvertes

# INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

## MODALITÉS D'INSCRIPTION



### 3 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE :

Pour l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires, il est nécessaire d'effectuer chaque année l'*Inscription administrative*. Cette inscription s'effectue en ligne via l'Espace Citoyen de la ville, dans la rubrique : "créer une inscription". Vous aurez besoin de réunir les documents suivants :



- La fiche sanitaire de liaison signée par l'un des représentants
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (hors téléphone, Internet et mobile)
- Pages des vaccinations de votre enfant

#### Au cas par cas :

- Jugement de divorce ou de séparation
- Calendrier de garde des enfants signé avec les jours de garde de chaque parent
- Protocole d'accueil individualisé (PAI) signé avec la photo de l'enfant
- Protocole du Panier Repas
- Test d'aisance aquatique ou pass nautique pour les activités aquatiques

### 4 MODALITÉS DE RÉSERVATION / ANNULATION : DÉLAIS

Dans la rubrique "Réservations / annulations" :

- Pour la restauration, accueil du soir, accueil de loisirs mercredi, étude surveillée et post activité :
  - Réservations au préalable 3 jours avant l'activité
  - Annulations au préalable 5 jours avant l'activité
- Pour l'accueil de loisirs vacances :
  - Réservations au préalable 3 jours avant l'activité
  - Annulations au préalable 10 jours avant l'activité



Dans la rubrique "Créer une inscription" :

- Pour les mercredis sports, multisports, sessions voile et stages nautiques :
  - Réservations au préalable 3 jours avant le début de la session/du stage
  - Annulations au préalable 5 jours avant l'activité de la session/du stage

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ACCUEIL DU MATIN EST EN ACCÈS LIBRE SANS RÉSERVATION.

En cas de doute de vos réservations / annulations effectuées, vous pouvez regarder l'ensemble des démarches via :

- le tableau de bord dans la rubrique « Dernières demandes » ;
- l'agenda de l'enfant en cliquant sur le membre concerné dans le foyer ; vous accéderez alors à un agenda prévisionnel sur les trois mois à venir.



# RÉSERVATIONS HORS DÉLAIS

Dans la rubrique "Autres démarches" :

- réservation hors délai :

Vous n'êtes plus dans les délais ? Vous pouvez effectuer une réservation hors délai jusqu'au jour J avant 8h30, qui sera accepté sous réserve de places disponibles - cette démarche impliquera une majoration de 20% du tarif initial



# ANNULATIONS HORS DÉLAIS

Dans la rubrique "Signaler une absence" :

- annulation hors délai :

Vous n'êtes plus dans les délais ? Vous pouvez effectuer une annulation hors délai jusqu'au jour J avant 8h30, afin d'éviter la majoration de 20%.

Sans signalement de votre part, une majoration de 20% sera appliquée au tarif initial.



# VOS ABSENCES

**Absences pour maladie** : ne sont pas facturées si un justificatif médical d'absence est présenté dans les cinq jours suivant la date d'établissement du certificat. (**Attention** : un document de consultation ou une ordonnance médicale ne seront pas acceptés) à fournir dans la rubrique "Signaler une absence"

**Absences d'enseignant** : toutes les activités prévues sont facturées même si la famille souhaite garder son enfant. Toutefois, la famille pourra effectuer un signalement d'absence dans la rubrique « Signaler une absence » et ainsi ne sera pas majorée des 20% à la facturation si le signalement est effectué dans la journée.

# RÉCAPITULATIF



Réservations	Jour J	Facturation
Je réserve	Je viens	Je paie
Je réserve	Je ne viens pas Je préviens via l'espace citoyen avant 8h30	Je paie J'évite la majoration de 20%
Je réserve	Je ne viens pas Je ne préviens pas	Je paie avec la majoration de 20%
Je n'ai pas réservé	Je viens	Je paie avec la majoration de 20%
J'ai réservé après les délais	Je viens	Je paie avec la majoration de 20%
J'ai réservé après les délais	Je ne viens pas	Je paie avec la majoration de 20%



## CALENDRIER DE RÉSERVATION DES ACTIVITÉS ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

*Accueils de loisirs vacances | Stages multisports\* | Stages voile et nature\**

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS	VACANCES
Du mardi 16 septembre au lundi 29 septembre 2025	Vacances d'automne : Du 20 au 31 octobre 2025
Du mardi 18 novembre au lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Vacances de fin d'année : Du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026
Du mardi 13 janvier au lundi 26 janvier 2026	Vacances d'hiver : Du 23 février au 6 mars 2026
Du mardi 17 mars au lundi 30 mars 2026	Vacances de printemps : Du 20 avril au 1 <sup>er</sup> mai 2026
Du mardi 26 mai au lundi 15 juin 2026	Vacances d'été : À partir du 6 juillet 2026

\* Pas de stages multisports durant les vacances de fin d'année 2025 et les 2 premières semaines d'août 2026

\* Pas de stages voile et nature durant les vacances de fin d'année 2025 et les vacances d'hiver 2026

### Mercredis sports

Du mercredi 16 juillet au lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2025	Session d'automne : Du 3 septembre au 17 décembre 2025
Du mardi 18 novembre au lundi 15 décembre 2025	Session d'hiver : Du 7 janvier au 15 avril 2026
Du mardi 10 mars au lundi 6 avril 2026	Session de printemps : Du 6 mai au 1 <sup>er</sup> juillet 2026

### Sessions voile

À partir du mercredi 16 juillet 2025	Inscription Annuelle « mercredis voile » : Du 3 septembre 2025 au 24 juin 2026
Du mercredi 16 juillet au lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2025	Session d'Automne « vendredis voile » : Du 5 septembre au 17 octobre 2025
Du mardi 31 mars au lundi 27 avril 2026	Session de Printemps « vendredis voile » : Du 8 mai au 26 juin 2026

### DATES DE FERMETURE DES STRUCTURES

MARDI 11 NOVEMBRE 2025	LUNDI 6 AVRIL 2026	LUNDI 25 MAI 2026
JEUDI 25 DÉCEMBRE 2025	VENDREDI 1 <sup>er</sup> MAI 2026	MARDI 14 JUILLET 2026
JEUDI 1 <sup>er</sup> JANVIER 2026	VENDREDI 8 MAI 2026	SAMEDI 15 AOÛT 2026
 JEUDI 14 ET VENDREDI 15 MAI 2026 : STRUCTURES ET ÉCOLES FERMÉES		

*Espace Jeunesse - Le Studio* : séances à la carte toute l'année sur l'Espace Citoyen

*Séjours* : Communication sur l'Espace Citoyen durant la période d'inscription

Retrouvez toutes les modalités d'inscriptions dans votre Espace Citoyen rubrique Activités.

✉ : [sscolaire@enghien95.fr](mailto:sscolaire@enghien95.fr)

☎ : 01.34.28.45.45

SCO/V2.2025/MI

## ÉCOLES MATERNELLES

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

**École maternelle Marie-France CHABANEL :**

Adresse : 6 villa Malleville

Tél : 01.34.12.33.67

**École maternelle Les Cygnes :**

Adresse : 19 avenue Carlier

Tél : 01.39.64.38.88

**Groupe scolaire élémentaire Ormesson 1 et 2 :**

Adresse : 11 bd Ormesson

Tél Ormesson 1 : 01.34.12.34.71

Tél Ormesson 2 : 01.34.12.95.70

## LES HORAIRES :

	MARIE-FRANCE CHABANEL	LES CYGNES	ORMESSON 1 et 2
<i>Matin</i>	8h20	8h35	8h20
<i>Midi</i>	<i>Départ : 11h20 Retour : 13h20</i>	<i>Départ : 11h45 Retour : 13h35</i>	<i>Départ : 11h20 Retour : 13h20</i>
<i>Après-Midi</i>	16h20	16h45	16h30

7

# LES TEMPS PÉRISCOLAIRES



## EN MATERNELLE

### Accueil de loisirs maternel Marie-France CHABANEL:

Adresse : 6 villa Malleville

Tél : 01.34.12.74.44 / 06.89.95.56.70

### Accueil de loisirs maternel Les Cygnes :

Adresse : 19 avenue Carlier

Tél : 01.34.12.56.49 / 06.89.05.51.35

## EN ÉLÉMENTAIRE

### Accueil de loisirs élémentaire Ormesson :

Adresse : 11 bd d'Ormesson

Tél : 01.34.12.96.80 / 06.82.87.55.28

## LES HORAIRES :

		MARIE FRANCE CHABANEL	LES CYGNES	ORMESSON
	<b>Accueil du matin</b>	De 7h30 à 8h15	De 7h30 à 8h30	De 7h30 à 8h15
	<b>Pause méridienne</b>	De 11h20 à 13h20	De 11h45 à 13h45	De 11h30 à 13h30
	<b>Accueil du soir (pour tous)</b>  <b>Etudes / Post activités (uniquement pour les élémentaires)</b>	<b>Accueil du soir :</b> De 16h20 à 19h	<b>Accueil du soir :</b> De 16h45 à 19h	<p><i>Deux formules :</i></p> <p><b>OÙ</b></p> <p><i>Études surveillées :</i> De 16h30 à 18h</p> <p><i>Post activités :</i> De 18h à 19h</p>
<b>Mercredi</b>	<b>Arrivée</b>	Entre 7h30 et 9h		
	<b>Départ</b>	Entre 13h30 et 13h45 (demi-journée) Entre 16h30 et 19h* (journée complète)		
<b>Vacances</b>	<b>Arrivée</b>	Entre 7h30 et 9h		
	<b>Départ</b>	Entre 16h30 et 19h		

8

## LA RESTAURATION

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



# Scolarest

La société SCOLAREST est en charge de la fourniture des repas en liaison chaude / froide sous le contrôle de la municipalité.

L'encadrement des enfants est assuré par l'équipe d'animation et les ATSEM.

Les menus sont élaborés par des diététiciennes et validés en commission des menus tous les deux mois en présence des parents d'élèves et des délégués de classe.

### LES COMPOSANTES :

Les repas sont à 4 composantes :

- 1 entrée ou un fromage en alternance
- 1 plat protidique
- 1 plat d'accompagnement
- 1 dessert

Les goûters sont à 3 composantes :

- fruits frais ou jus
- laitage ou fromage
- produit céréalier

### L'ALTERNATIVE :

Le service de restauration propose deux menus :

- Le menu "Mange de tout"
- Le menu "Sans viande" (toutes les viandes sont remplacés par du poisson, de l'œuf, etc.)

Les familles font leur choix en début d'année lors de l'inscription administrative.

### LES MENUS :

Les menus sont disponibles sur l'espace citoyen dans la rubrique "Actualités / menus de la restauration scolaire".

Tous les 2 mois, les enfants réalisent le "menu des enfants" présenté en commission des menus.



La ville a fait le choix de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité.

### LES TARIFS :

Q.F	Restauration	Majoration
1	1,91 €	2,29 €
2	2,14 €	2,57 €
3	2,55 €	3,06 €
4	3,25 €	3,90 €
5	3,94 €	4,72 €
6	4,40 €	5,28 €
7	4,63 €	5,56 €
8	4,75 €	5,69 €
9	4,86 €	5,83 €
10	4,99 €	5,98 €
H-C	9,26 €	9,72 €
PAI		
Commune	1,15 €	1,21 €
H-C	2,31 €	2,43 €

Une dégressivité existe à partir du deuxième enfant.

### ACTIVITÉS DU MIDI

Agréées Jeunesse et Sports, et différentes selon l'âge de vos enfants, avec un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants en maternelles et 1 animateur pour 18 enfants en élémentaires.

#### Les activités :

- Ateliers robotique
- Ateliers magie
- Ateliers culture chinoise
- Ludothèque
- Danse
- Contes et musiques



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Val d'Oise



9

**L'ACCUEIL  
MATIN & SOIR**

**MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE**



## L'ACCUEIL DU MATIN

L'accueil du matin est en accès libre sans réservation.

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur.

Il est proposé des activités libres avant l'école. Cet accueil est encadré par les animateurs de chaque école.

### LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 7h30 à 8h15

pour Ormesson et Marie-France CHABANEL



de 7h30 à 8h30

pour les Cygnes

## L'ACCUEIL DU SOIR

Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter à trois composantes et des jeux organisés par les équipes d'animation : jeux extérieurs ou en intérieurs selon la météo.

### LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi



de 16h30 à 19h

pour Ormesson et Marie-France CHABANEL



de 16h45 à 19h

pour les Cygnes

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h

le goûter est fourni par la ville.



**PÉNALITÉ RETARD\***

TOUT RETARD POUR VENIR RÉCUPÉRER SON ENFANT ENGENDRE UNE PÉNALITÉ FINANCIÈRE EN PLUS DU TARIF DE L'ACTIVITÉ. DANS CE CAS, LES PARENTS SIGNENT UN « BILLET RETARD ».

### LES TARIFS :



### LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	Matin	Soir	Majoration	Pénalité Retard*
Commune	1,70 €	3,37 €	4,05 €	5,43 €
Hors Commune	3,60 €	6,86 €	7,00 €	



## L'ÉTUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est gérée par la commune et destinée aux enfants d'Ormesson.

Elle se déroule en parallèle du temps périscolaire de l'accueil du soir. Il s'agit d'un accompagnement aux devoirs sous surveillance d'enseignants.

L'étude se clôture une semaine avant la fin de l'année scolaire.

Pour les CP, l'étude débute après les vacances d'automne.

### LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi

→ de 16h30 à 18h



**le gouter n'est pas pris en charge par la ville.  
La famille doit le fournir dans le sac de l'enfant.**

## LE POST ACTIVITÉ

Le post activité est destiné aux enfants d'Ormesson uniquement.

Il permet aux enfants inscrits à l'étude surveillée ou à une activité associative de rejoindre les activités de l'accueil du soir jusqu'à 19h.

### LES HORAIRES :

lundi, mardi, jeudi, vendredi

→ de 18h à 19h

## ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

lundi, mardi, jeudi, vendredi

→ de 16h30 à 18h

Cours d'anglais : [peep95880@gmail.com](mailto:peep95880@gmail.com)

Cours d'échecs : [aapeenghien@gmail.com](mailto:aapeenghien@gmail.com)

Cours de théâtre : [infos@ccfv.fr](mailto:infos@ccfv.fr)

LA RÉSERVATION D'UNE ACTIVITÉ N'ENTRAÎNE PAS  
L'ANNULATION D'UNE AUTRE SUR UNE MÊME

PÉRIODE :



ACCUEIL DU SOIR & ÉTUDE SURVEILLÉE

## LES TARIFS :

### LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	Etudes surveillées	Majoration	Post-activité	Majoration	Pénalité Retard
Commune	2,25 €	2,70 €	1,70 €	2,03 €	5,43 €
Hors Commune	4,05 €	4,11 €	5,07 €	6,08 €	

11

# LE MERCREDI & LES VACANCES

MATERNELLE  
ÉLÉMENTAIRE



Le mercredi et les vacances sont des temps partagés avec l'équipe d'animation où de multiples activités sont proposées : activités manuelles, activités sportives, jeux collectifs, grands jeux, etc.  
Un temps de sieste est proposé aux petites sections et un temps calme pour les grands avant la reprise des activités de l'après-midi.

## LE MERCREDI

### DEUX FORMULES :

Mercredis journée :

- ➔ de 7h30 à 9h  
pour déposer vos enfants
- ➔ de 16h30 à 19h  
pour récupérer vos enfants



Mercredis demi-journée :

- ➔ de 7h30 à 9h  
pour déposer vos enfants
- ➔ de 13h30 à 13h45  
pour récupérer vos enfants

### LES PLANNINGS :

Les plannings d'activités sont disponibles la deuxième semaine de chaque période de vacances.

## LES VACANCES

### UNE FORMULE :

Vacances scolaires :

- ➔ de 7h30 à 9h  
pour déposer vos enfants
- ➔ de 16h30 à 19h  
pour récupérer vos enfants

AUCUNE SORTIE NE SERA AUTORISÉE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA STRUCTURE.  
LES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX DOIVENT ÊTRE PRIS EN DEHORS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

Les plannings des vacances sont disponibles une semaine avant le début de l'activité.



## LES TARIFS :

Q.F	1/2 Journée Mercredi	Majoration	Journée Mercredi/ Vacances	Majoration	Pénalité Retard
1	4,05 €	4,86 €	6,14 €	7,36 €	5,43 €
2	4,63 €	5,56 €	6,84 €	8,19 €	
3	5,45 €	6,53 €	7,99 €	9,58 €	
4	6,37 €	7,64 €	9,72 €	11,67 €	
5	9,26 €	11,11 €	12,62 €	15,14 €	
6	9,85 €	11,81 €	14,48 €	17,37 €	
7	10,08 €	12,09 €	15,17 €	18,21 €	
8	11,00 €	13,20 €	15,97 €	19,17 €	
9	11,58 €	13,89 €	16,33 €	19,59 €	
10	12,16 €	14,59 €	16,67 €	20,00 €	
H-C	20,84 €	21,88 €	34,73 €	36,47 €	

Une dégressivité existe à partir du deuxième enfant.

LA RÉSERVATION D'UNE ACTIVITÉ N'ENTRAÎNE PAS L'ANNULATION D'UNE AUTRE SUR UNE MÊME PÉRIODE :

MERCREDI SPORT & CENTRE DE LOISIRS MERCREDI



## L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'École Municipale des Sports (EMS) est ouverte aux jeunes de 5 ans révolus à 15 ans selon les activités :

### Pendant la période scolaire :

- Les sessions mercredis sports pour les enfants en élémentaire du CP au CM2 (2 formules) :
  - la journée : 8h30-18h00
  - la demi journée : 13h30-18h

### Pendant les vacances scolaires :

- Les stages multisports pour les enfants de 5 ans révolus à 15 ans (forfait à la semaine) :
  - horaires du stage : 9h-17h
  - supplément forfait accueil : 8h-9h / 17h-18h
  - les plannings sont disponibles une semaine avant le début du stage

## L'ÉCOLE MUNICIPALE DE VOILE

L'École Municipale de Voile (EMV) est ouverte aux jeunes de 6 ans à 17 ans :

### Pendant la période scolaire :

- Sessions de mercredis voile annuelle : 14h-17h
- Sessions de vendredis voile (automne et printemps) : 16h30-19h
- Possibilité de transfert vers la base nautique (navette pédestre) gratuit, encadré par l'éducateur au départ d'Ormesson après le centre/l'école

### En vacances scolaires :

- Stages d'automne, de printemps et d'été : 14h-17h

“

L'ATTESTATION D'AISSANCE AQUATIQUE ET LE  
QUESTIONNAIRE DE SANTÉ SONT  
OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION.

”

## LES TARIFS :



### MERCREDIS SPORTS

Q.F	Journée (repas inclus)	Majoration	Après-midi (sans repas)	Majoration	Pénalité Retard
1	8,22 €	9,87 €	2,53 €	3,04 €	5,43 €
2	9,67 €	11,60 €	2,98 €	3,58 €	
3	11,40 €	13,68 €	3,49 €	4,19 €	
4	13,43 €	16,12 €	5,45 €	6,54 €	
5	14,94 €	17,91 €	6,08 €	7,29 €	
6	16,61 €	19,93 €	6,75 €	8,09 €	
7	17,48 €	20,98 €	7,14 €	8,57 €	
8	18,42 €	22,08 €	7,55 €	9,05 €	
9	18,75 €	22,50 €	7,70 €	9,24 €	
10	19,11 €	22,92 €	7,88 €	9,45 €	
H-C	38,20 €	45,84 €	15,74 €	18,90 €	



### MULTISPORTS ET MINI SEJOURS

Q.F	Forfait semaine	Majoration	Accueil (8h - 9h / 17h - 18h)	Majoration	Pénalité Retard
1	34,73 €	41,68 €	20,95 €	25,14 €	5,43 €
2	40,52 €	48,63 €			
3	46,31 €	55,57 €			
4	52,09 €	62,52 €			
5	57,89 €	69,46 €			
6	63,40 €	76,08 €			
7	69,46 €	83,35 €			
8	75,24 €	90,30 €			
9	81,04 €	97,24 €			
10	86,83 €	104,19 €			
H-C	173,65 €	208,37 €	41,90 €	50,27 €	



### VOILE ET NATURE

	Voile à la séance	Majoration	Voile vacances	Majoration
Commune	7,99 €	9,59 €	39,94 €	47,92 €
H-C	16,55 €	19,86 €	79,87 €	95,85 €



## L'ESPACE JEUNESSE : LE STUDIO

### Espace Jeunesse - Le Studio:

Adresse : 93 rue du Général de Gaulle

Tél : 01.34.28.45.66

### LES ESPACES AMÉNAGÉS :

- Espace de jeux (Jeux interactifs, billard, flipper, baby-foot...)
- Espace Multimédias & Home studio (espace de création musicale via le système de Musique Assistée par Ordinateur)
- Espace de lecture/bibliothèque
- Espace de co-schooling / de devoirs
- Espace de dialogue et d'expression
- Espace de création

### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Des mercredis avec des projets thématiques
- Une sortie mensuelle le samedi
- Une programmation autour du loisir, du sport et de la culture, pendant les vacances scolaires
- 1 à 2 mini-séjours dans l'année
- Des clubs/stages périodiques thématiques
- Un happy hour 15-17 ans les vendredis soirs (incluant les ados en 3ème)

### LES HORAIRES :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Période scolaire</b>	Fermé	16h à 19h	14h à 19h	16h à 19h	16h à 18h	14h à 18h
<b>Happy Hours (Lycéens)</b>					18h à 20h30	
<b>Vacances</b>	9h30 à 12h 14h à 19h					



## LE SIJ, C'EST QUOI ?

### Structure Information Jeunesse:

Adresse : 6 rue de Malleville

Tél : 01.34.12.32.53

- Un lieu destiné à tous les jeunes de 11 à 25 ans. Un accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous.
- Une structure municipale au sein du Réseau Information Jeunesse
- Un espace de documentation sur les thématiques de l'Information Jeunesse : Métiers-Formation-Scolarité-Emploi-Vie pratique-Sports-Loisirs-Vacances à l'étranger.

## SERVICES PROPOSÉS

- Aide à la réalisation du CV et de la lettre de motivation.
- Recensement mensuel des salons d'information et de recrutement.
- Accès Internet, téléphone, scan et photocopie (en nombre limité).
- Fiches métiers du CIDJ et documentations mises à disposition pour chaque thématique.
- Tests d'orientation.
- Espace santé : prévention, écoute, information et orientation.

## ACTIONS ET PROJETS

- Interventions de la structure Info Jeunes dans les établissements scolaires de la ville.
- Accueil de classes selon certaines thématiques de l'IJ.
- Action d'information sur l'Europe et la mobilité européenne. Actions d'information sur l'alternance en partenariat de la Chambre du commerce et de l'industrie .
- Ateliers thématiques : recherche de stage, simulation d'entretien, création d'outils (cv, lm).
- Participation aux carrefours des métiers du territoire.

## KIOSQUE

Le kiosque jeunesse, annexe du SIJ, est un tiers-lieu polyvalent : espace d'information, d'exposition, de recrutement pour des jobs saisonniers, de révisions pour les élèves de 3<sup>e</sup> et vitrine des offres destinées aux jeunes de 11 à 25 ans.

## DISPOSITIFS & ÉVÈNEMENTS

- Les chantiers de jeunes, pour les jeunes enghiennois (saison estivale).
- Les Aides Initiatives Jeunes pour accompagner les jeunes entre 11 et 25 ans sur leurs projets et leur apporter un soutien financier : Permis de conduire , BAFA, Formations diplômantes, départ à l'étranger, aide à la mobilité, création d'association, mise en place de projets culturels...
- Soirée des diplômés du CAP à Bac +5
- Action "1 chèque 1 librairie"

## MISSION LOCALE

Accompagnement personnalisé pour les jeunes par la mission locale de la vallée de Montmorency

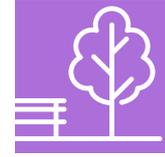
Les mercredis matins de 9h à 12h - Sur rendez-vous : 01.30.10.10.50 ou 01.34.12.32.53

## L'ACCUEIL CONSEIL ECOUTE PARENTS ENFANTS L'ACEPE - SUR RENDEZ VOUS

Un psychologue spécialisé dans la relation parents enfants et adolescents vous accueille et vous accompagne.

Les jeudis de 13h30 à 17h30 - Sur rendez-vous uniquement au : 01.34.12.32.53





## ÉCO-LIEU

Le parc Sainte Jeanne est un espace de vie au cœur de la nature. C'est un lieu pédagogique de sensibilisation qui a la volonté d'encourager et favoriser la curiosité, la découverte, l'expérience et l'initiative de chacun.

Véritable havre de verdure et de pédagogie, ce parc poursuit sa vocation d'un éco-lieu en s'articulant autour des quatre piliers du développement durable :

**ENVIRONNEMENTAL**



**ÉCONOMIQUE**

**CULTUREL**



**SOCIAL**

Un accès des écoliers aux professeurs, avec un public varié, de l'enfant à l'arrière grand-parents à travers les structures éducatives, de loisirs, ou culturelles et notamment des ateliers de curiosités.



## PROGRAMMATION 2025-2026





## LE PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ : PAI

Le PAI concerne les enfants et jeunes atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique : asthme, allergies, intolérance alimentaire, etc.

Ce protocole est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou du jeune en collectivité. Il précise les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire. Le PAI peut concerner le temps scolaires mais aussi le temps périscolaire.



## COMMENT METTRE EN PLACE UN PAI

1. La famille complète et signe le PAI puis fait remplir le protocole par son médecin traitant. Elle transmet ensuite le PAI au chef d'établissement.
2. Le chef d'établissement signe à son tour le PAI pour mise en application sur les temps scolaires, et transmet un exemplaire aux affaires éducatives.
3. L'élue de secteur ainsi que les agents en charge des temps périscolaires et extrascolaires récupèrent le document et le signent à leur tour.

Le service des affaires éducatives garde une copie signée par toutes les parties et le transmet pour application / mise en œuvre au chef d'établissement.

Ce document est applicable pour toute la durée de la scolarité en école maternelle et doit être renouvelé lorsque l'enfant rentre en cours préparatoire (CP).

Un renouvellement est à effectuer chaque année par la production d'une nouvelle ordonnance médicale, et le réassort éventuel de la trousse PAI de l'enfant.

## LE PAI - PANIER REPAS

Dans le cas d'un PAI alimentaire, les représentants légaux de l'enfant devront lire et approuver le protocole spécifique lié au panier repas (préparation, conditionnement, transport du panier-repas selon les consignes d'hygiène et de sécurité). Si les conditions ne sont pas respectées, la ville se réserve le droit de revoir l'accueil de l'enfant sur le temps de restauration et du périscolaire.

## L'INCLUSION

Un rendez-vous préalable avec les responsables des structures et la famille devra être effectué, avant l'inscription aux activités de l'École municipale des Sports, de l'École municipale de Voile, à l'espace jeunesse Le Studio et aux accueils de loisirs.



## LE QUOTIENT FAMILIAL

### KÉSAKO ?

C'est l'étude des ressources de l'année n-1 valable pour l'année scolaire en cours. Elle permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux activités proposées par la ville.

### COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT ?

Annuellement, dès le mois de septembre sur votre Espace Citoyen, dans la rubrique "autres démarches / calcul du quotient familial" en fournissant :

- le dernier avis d'imposition sur le revenu
- la dernière attestation de paiement de la CAF (avec le détail des prestations perçues)

Si les documents sont fournis en cours d'année, il n'y aura pas de rétroactivité sur les factures antérieures. La prise en compte ne sera possible que sur la facturation suivante jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**Sans ce calcul, le quotient 10 sera appliqué par défaut.**

Le calcul peut être effectué à votre demande auprès de l'accueil de l'action éducative.

## LE RÉGLEMENT

Le règlement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités, dès réception de la facture.

### Les différents modes de paiement :

- En ligne par carte bancaire, sur votre Espace Citoyen
- Prélèvement automatique (le formulaire est disponible sur votre Espace Citoyen, dans la rubrique "mes prélèvements")
- Chèque emploi service universel (cesu) - pour les frais de garde uniquement
- Chèque, à l'ordre de la Régie Générale d'Enghien-les-Bains
- Espèces (jusqu'à 300€ uniquement en billets), à l'accueil de la Régie Générale
- En carte bancaire, à l'accueil de la Régie Générale

## IMPAYÉS

Les factures sont à régler au service Régie Générale jusqu'à la date limite de paiement, soit à la fin du mois facturé. Passé ce délai, la facture est considérée comme impayée et est transmise au Trésor Public.

L'accès à l'Espace Citoyen est alors suspendu et il sera impossible d'effectuer des demandes d'inscriptions ou de modifier vos réservations en cours.

Si aucune régularisation n'est effectuée et conformément au règlement intérieur, vos enfants seront exclus des activités périscolaires de la Ville.

## TARIFICATION & RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT



En scannant ce lien, cela vous amènera vers l'onglet "Infos Pratiques" de l'Espace Citoyen. Nous vous rappelons qu'il est impératif de lire le Règlement de fonctionnement .

### INFOS PRATIQUES

INFOS

FORMULAIRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

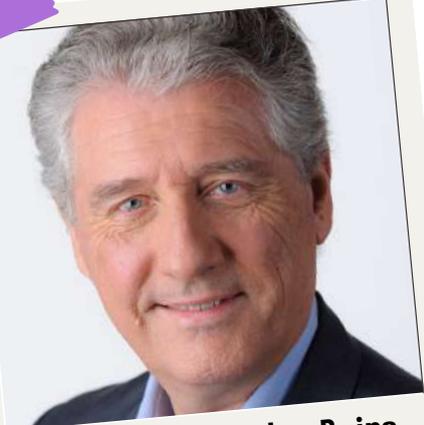
FACTURATION

TUTORIELS

En cliquant dessus vous trouverez le Règlement Intérieur en sélectionnant "Activités péri et extrascolaires".

En cliquant dessus, vous trouverez la grille de tarification en sélectionnant "Tarifs 2025-2026".

# UNE TRÈS BELLE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS



Maire d'Enghien-les-Bains,  
1er Vice-président du Conseil  
départemental du Val d'Oise

**Philippe SUEUR**



1er adjoint au maire,  
délégué au développement durable  
et affaires générales

**Marc ANTAO**



4ème adjointe au maire,  
déléguée au scolaire, périscolaire,  
enfance et petite enfance

**Véronique FERIEN**



Conseillère municipale,  
déléguée aux affaires scolaires

**Yael SOUSSAN**



Conseiller municipal,  
délégué au sport et à la santé

**Eric BASSOT**



Conseillère municipale,  
déléguée à la jeunesse

**Laurence ROBBE**



Conseillère municipale,  
déléguée à la petite enfance et au  
handicap

**Julia DELESCHAUD  
RENAULT**



### Mairie d'Enghien-les-Bains

57 rue du Général de Gaulle 95880 Enghien-les-Bains

#### Site de la ville

<https://www.enghienlesbains.fr/fr>



### Espace Citoyen de la ville

<https://www.espace-citoyens.net/elb/>

### Service des Affaires Éducatives

Accueil téléphonique : au 01.34.28.45.45. (sauf le mardi après-midi)

Accueil du public : du lundi au vendredi 8h30 à 12h00

le mercredi de 13h30 à 17h30



### Service des sports

Accueil téléphonique : au 01.34.28.45.45 (sauf le mardi après-midi)



### Espace Jeunesse - Le Studio

Accueil téléphonique : au 01.34.28.45.66

Accueil du public : voir en page 15



### Structure d'Information Jeunesse

Accueil téléphonique : au 01.34.12.32.53

Accueil du public : du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h

mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h



### Régie Générale

[regie@enghien95.fr](mailto:regie@enghien95.fr)

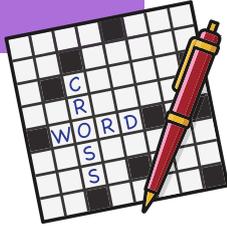
01.34.28.42.16

Accueil du public : du lundi au vendredi 8h30 à 12h00

le mercredi de 13h30 à 17h30



Mots mêlés



Annulation  
Cygnes  
Guide  
Multisports  
Parc  
Reservation  
Studio

Chabanel  
Ecole  
Kiosque  
Ormesson  
Rentree  
SIJ  
Voile

Charade

On dort dans mon premier,  
Mon deuxième est le cri de l'âne,  
Mon troisième est la céréale  
qu'on cultive au Japon.  
Mon tout est un magasin.

M	G	K	F	C	H	A	B	A	N	E	L
R	U	K	O	K	S	A	M	B	Y	G	A
E	C	L	P	R	I	V	E	O	J	U	N
S	M	Y	T	A	M	O	O	B	Q	I	N
E	S	R	G	I	R	E	S	I	M	D	U
R	G	T	E	N	S	C	S	Q	L	E	L
V	Y	E	U	N	E	P	R	S	U	E	A
A	O	C	H	D	T	S	O	F	O	E	T
T	I	O	J	B	I	R	C	R	N	N	I
I	M	L	V	M	T	O	E	A	T	W	O
O	K	E	D	L	R	D	H	E	C	S	N
N	B	S	I	J	T	N	X	I	Q	W	K

Sudoku

3	4	2		8				
5			9				2	
	9				4	3	8	
	2		3		5	1		
	5		7		6		4	
	7			9	1	6	5	2
6				7	9	2	3	1
7				6		8		
2			5	3		4		

Rébus

